



## MEMBRES PRÉSENTS

- M. Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Jacques BAROUEL, Délégué de Chancia
- M<sup>me</sup> Véronique BAUDE, Déléguée du Département de l'Ain
- M. Jacques BAUDURET, Délégué de Moirans-en-Montagne
- M. Samuel BECOT, Délégué HVAO, Haut-Bugey Agglomération
- M. Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- M. Alain BLONDET, Délégué de Viry
- M. Jean-Paul VUILLET, Délégué suppléant de la Communauté de communes La Grandvallière et Délégué HVAO Communauté de communes La Grandvallière
- M. Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- M. Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- M. Jean-Yves CHANCENOT, Délégué de Chaux-des-Crotenay
- M<sup>me</sup> Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- M<sup>me</sup> Maryvonne CRETIN-MAINTENAZ, Délégué du Département du Jura
- M<sup>me</sup> Marie-Christine DALLOZ, Déléguée du Département du Jura
- M. Christophe DAVID-HENRIET, Délégué de Dortan
- M. Jean-François DEMARCHI, Délégué de Molinges
- M<sup>me</sup> Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- M. Jean-Claude GAILLARD, Délégué HVAO, Haut-Bugey Agglomération
- M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- M<sup>me</sup> Nelly DURANDOT, Déléguée des Côteaux du Lizon
- M. Stéphane EPAILLY, Délégué de Chaux-du-Dombief
- M. Xavier PRADERA, Délégué suppléant de Coyron
- M. Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- M. Jean-Luc FRAICHARD, Délégué de Les Crozets
- M<sup>me</sup> Catherine GARNIER, Déléguée de Prémanson
- M<sup>me</sup> Laure GOBIN, Déléguée de La Chaumusse
- M. Daniel GRECARD, Délégué de Coyrière
- M. Pierre GROSSET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- M<sup>me</sup> Isabelle HEURTIER, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- M. Muzaffer KURT, Délégué de Hauts de Bienne
- M. Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanson
- M<sup>me</sup> Nadia LAHU, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- M. Jean-Claude MAILLARD, Délégué HVAO de la Communauté de communes du Pays des Lacs
- M. Bernard MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- M<sup>me</sup> Françoise MARTELET, Déléguée de Grande-Rivière
- M. Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- M. Roger MONNIER, Délégué HVAO de la Communauté de communes de la Région des Lacs
- M. Guy MOREL, Délégué de Lect



- M. Julien MORELLI, Délégué d'Échenevex
- M. Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- M. Michel PARRAUD, Délégué de Rochejean
- M. Yves POËTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Marcel PROST, Délégué de Les Rousses et Délégué suppléant HVAO de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- M. Jean-Noël RASSAU, Délégué HVAO, de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet
- M. Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- M<sup>me</sup> Liliane REGAD, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- M. Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- M. Alain RIGAUD, Délégué de Vaux-les-Saint-Claude et Délégué HVAO de la Communauté de communes Jura Sud
- M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- M<sup>me</sup> Magali ROIDOR, Déléguée de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- M<sup>me</sup> Christiane GROS, Déléguée suppléante de Bois d'Amont
- M. Christophe SCHNEITER, Délégué d'Entre-deux-Monts
- M<sup>me</sup> Josiane ROTA, Déléguée HVAO de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet
- M. Philippe THIREAU, Délégué de Choux
- M. Martial VALLET, Délégué de Le Frasnois
- M<sup>me</sup> Françoise VESPA, Déléguée de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- M. Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Florent VILLEDIEU, Délégué de Hauts de Bienne
- M. Bernard VUAILLAT, Délégué de Chézery-Forens
- M. Jean-Paul VUILLAUME, Délégué de Remoray-Boujeons

#### **MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

- M. Patrick ABRAHAM à M<sup>me</sup> Isabelle HEURTIER
- M. Philippe ALPY à M. Gilbert BLONDEAU
- M. Pascal ARNOUX à M. Jean-Paul VUILLAUME
- M. Étienne BLANC à M. Pierre REBEIX
- M. Yann BONDIER-MORET à M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON
- M. Robert BONIN à M. Jacques BAROUEL
- M. Christian BRUNEEL à M<sup>me</sup> Françoise MARTELET
- M. Laurent CHARDON à M. Florent VILLEDIEU
- M<sup>me</sup> Marie-Pierre CHEVALET à M. Michel PARRAUD
- M<sup>me</sup> Denise COMOY à M. Alain BLONDET
- M<sup>me</sup> Sylvie CORRAZZINI à M. Patrick FOURNIER
- M. Jean-Pierre DARTEVELLE à M. Jean-Gabriel NAST
- M<sup>me</sup> Marianne DUBARE à M. Jean-Noël RASSAU
- M. Jean-Charles GROSDIDIER à M<sup>me</sup> Françoise VESPA
- M. Gérard HUSSON à M. Jean-Yves COMBY
- M<sup>me</sup> Christine JEANPROST à M. Gérard BONNET
- M. Michel JERDELET à M. Bernard VUAILLAT (2)
- M. Jean-Daniel MAIRE à M<sup>me</sup> Nelly DURANDOT



- M<sup>me</sup> Jacqueline MENU à M<sup>me</sup> Isabelle DEMIAS
- M. Jean-Louis MILLET à M. Jacques MUYARD
- M. Claude MORA à M. Christophe MASSON
- M. Gérard PAOLI à M<sup>me</sup> Véronique BAUDE
- M<sup>me</sup> Annick PEREZ à M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN
- M. Laurent PETIT à M. Muzaffer KURT
- M. Frédéric PONCET à M. Yves POËTE
- M<sup>me</sup> Odette SERVIGNAT à M. Michel REYNAUD
- M<sup>me</sup> Andrée TIRREAU à M. Christophe DAVID-HENRIET
- M<sup>me</sup> Chantal TORCK à M<sup>me</sup> Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- M<sup>me</sup> Céline TROSSAT à M<sup>me</sup> Magali ROIDOR
- M<sup>me</sup> Maria VIONNET à M<sup>me</sup> Laure GOBIN
- M. Stéphane WOYNAROSKI à M. Pierre GROSSET

## **PERSONNES PRÉSENTES**

- M<sup>me</sup> Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- M. Serge LACROIX, Maire-de Moirans-en-Montagne
- M<sup>me</sup> Claudine GAVAND, DDT du Jura
- M<sup>me</sup> Corinne RENAUD, Proviseur Cité Vernotte de Moirans-en-Montagne
- M. Serge FOULON, Cité Vernotte de Moirans-en-Montagne
- M. Nicolas ANSELME, Cité Vernotte de Moirans-en-Montagne
- M. Vincent PATRIN, Le Progrès du Jura

## **PERSONNALITÉS EXCUSÉES**

- M. Benoît HUBER, Sous-Préfet de Gex et de Nantua
- M. Jean ALMAZAN, Sous-Préfet de Pontarlier
- M<sup>me</sup> Marie-Guite DUFAY, Président du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, représenté par M. Pierre GROSSET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- M. Étienne BLANC, Vice-Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes & Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M<sup>me</sup> Andrée TIRREAU, Déléguée du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Frédéric PONCET, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Stéphane WOYNAROSKI, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- M. Jean-Pierre DARTEVELLE, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs
- M. Philippe ALPY, Délégué du Département du Doubs
- M<sup>me</sup> Muriel BÉNIER, Vice-Présidente du Parc, déléguée du Département de l'Ain
- M. Guy LARMANJAT, Conseiller Départemental de l'Ain
- M. Jean-Charles GROSDIDIER, Délégué du Département du Jura
- Mm
- M<sup>me</sup> Chantal TORCK, Déléguée du Département du Jura
- M<sup>me</sup> Céline TROSSAT, Déléguée du Département du Jura
- M. Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Département du Jura
- M<sup>me</sup> Christine JEAN-PROST, Déléguée de Morbier
- M. Jean-Louis MILLET, Maire et Délégué de Saint-Claude



- M. Olivier BROCARD, Délégué de Saint-Claude
- M. Pierre FAVRE, Délégué de Saint-Claude
- M<sup>me</sup> Sylvie CORRAZZINI, Déléguée de Jeurre
- M. Yvan AUGER, Délégué de Nanchez
- M. Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- M. Jean-Marie SAILLARD, Délégué de la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- M. Denis POIX-DAUDE, Délégué de Jougne
- M. Claude JACQUEMIN-VERGUET, Délégué des Longevilles Mont d'Or
- M. Pascal ARNOUX, Délégué de Gellin
- M. Serge RONZON, Délégué de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M<sup>me</sup> Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M<sup>me</sup> Kathy POMMÈS, Déléguée de Crozet
- M<sup>me</sup> Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- M. Robert BONIN, Délégué de Chancia
- M<sup>me</sup> Denise COMOY, Déléguée de Mijoux
- M<sup>me</sup> Odette SERVIGNAT, Délégué de Lavancia-Épercy
- M. Jean-Louis MILLET, Délégué de la commune de Saint-Claude
- M. Pierre FAVRE, Délégué de la commune de Saint-Claude
- M. Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel-Les Molunes
- M. François BEAUDET, Délégué de Vesancy
- M. Guillaume MILLOT, Commissaire de massif par intérim
- M. Philippe CASTELAIN, Trésorier de Saint-Claude
- M. Julien MATHIEU, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- M<sup>me</sup> Pascale LACROIX, CCI du Jura
- M. Jean-Luc LOZAT, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Jean-Pascal CHOPARD, Directeur du CDT du Jura
- M. Arnaud THÉVENIER, Chambre d'Agriculture du Jura
- M. François JANEX, Directeur CRPF Bourgogne-Franche-Comté
- M. François ROLLIN, Directeur, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Délégation de Besançon
- M. Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallièrre
- M. Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- M. Christian BRUNEEL, Délégué HVAO, Communauté de communes La Grandvallièrre



L'accueil est assuré par M<sup>me</sup> Corinne Renaud, Proviseur de la Cité scolaire Pierre Vernotte. Elle se dit ravie de pouvoir accueillir le Comité Syndical et espère pouvoir poursuivre tous les partenariats préalablement engagés avec le Parc, notamment dans le cadre du programme européen Leader. La Cité scolaire est impliquée de longue date sur le territoire. Elle souligne que les élèves, ainsi que le personnel de l'établissement scolaire, ont contribué de manière active à l'organisation de cette matinée et tient à ce titre à leur adresser ses remerciements.

Une visite de la plateforme Techbois sera proposée en fin de Comité Syndical pour que chacun puisse se rendre compte de la qualité des outils mis à disposition des élèves. C'est un honneur, explique-t-elle, d'être Proviseur d'une telle Cité scolaire et d'avoir l'appui des élus locaux et du Parc. Elle indique en outre que les élèves du Lycée ont largement contribué à l'installation du show-room qui sera visité. Ces derniers viennent de la France entière et sont sélectionnés de façon stricte. Les jeunes sont impliqués et très motivés.

Une fois ce mot d'accueil terminé, M<sup>me</sup> Renaud souhaite une bonne réunion à l'ensemble des délégués.

M. Nast encourage chacun à suivre la visite en fin de matinée, compte-tenu de l'exceptionnelle qualité des enseignements délivrés dans cet établissement.

Il évoque également le souvenir de Monsieur Caron, ancien Proviseur, décédé cette année et qui a été un véritable soutien pour le Parc et un acteur du rayonnement de cette Cité scolaire.

M. Lacroix, Maire de Moirans-en-Montagne, se dit également heureux que le Comité Syndical se déroule au Lycée du Bois. Il se livre ensuite à une présentation succincte de sa commune. Moirans-en-Montagne compte 2 158 habitants au recensement 2014 mais il est important de noter que la population est en forte hausse actuellement. Moirans-en-Montagne est une commune de labels : Station verte, Ville et métiers d'art. La commune se distingue également par la densité de son activité économique. Identifiée en première intention comme la ville du jouet, Moirans-en-Montagne ne peut pas se résumer à cette seule activité. Elle accueille en effet des entreprises relevant de la mécanique, du transport, de la robotique, de l'emballage, du rotomoulage, de l'automobile et produits pharmaceutiques. La commune a la chance de se situer à environ une heure de Genève et de Lyon, et d'être à proximité de l'agglomération d'Oyonnax, secteur fort de la plasturgie.

Le dossier d'importance sur lequel travaille actuellement la commune concerne la revitalisation du bourg-centre. Moirans-en-Montagne ayant perdu nombre d'habitants au profit des communes voisines, cette dernière doit prendre à bras-le-corps la problématique de désertification du bourg-centre. La commune est également très investie dans le domaine culturel (Vache qui Rue, Idéklic, Musée du Jouet) et sportif (il cite Haut-Jura Sport formation à Moirans en exemple).



Une fois la présentation terminée, il souhaite une bonne séance de travail aux membres du Comité Syndical.

## **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 JUILLET 2018**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est validé à l'unanimité moins une abstention.

## **2 – ORGANISATION DU GRAND CYCLE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AIN ET DE L'ORBE**

M. Guislain présente aux membres du Comité Syndical l'organisation souhaitée dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe. Il renvoie les élus à la première décision sur le sujet prise par le Comité syndical du Parc en octobre 2017. Aujourd'hui, le Parc est en ordre de marche. La double modification des statuts est entérinée ; arrêtés préfectoraux d'août puis de septembre 2018, ce dernier arrêté ayant permis d'intégrer trois nouvelles Communautés de communes sur l'objet Grand Cycle de l'Eau (Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet).

Ces statuts prévoient que l'organisation de la mise en œuvre de la nouvelle compétence Grand Cycle de l'Eau soit débattue et validée en Comité Syndical.

M. Duchemin souhaite savoir comment est délimité le bassin versant. Que se passe-t-il dans le cas de territoires limitrophes ? De même, quel découpage des contributions sera appliqué sur une Communauté de communes qui est à cheval sur plusieurs bassins versants ?

M. Guislain précise qu'il s'agit du bassin versant géographique. Il précise ensuite les modalités de calcul qui seront appliquées.

Pour faire la répartition des contributions, le Parc est parti de la population DGF de chaque commune, rapportée, par une règle de trois, à la surface de la commune concernée par le bassin versant considéré. Ensuite, il est fait la somme des populations des communes d'un même EPCI et les cotisations au Syndicat mixte sont calculées sur cette base.

Il est important de comprendre que la contribution financière est apportée par les seules Communautés de communes. Si une Communauté de communes est concernée par plusieurs bassins versants, celle-ci fait la somme des contributions attendues par chacun des bassins versants et des Syndicats qui gèrent la compétence Grand Cycle de l'Eau et elle répartit cette somme sur l'ensemble des habitants. Il y a un principe de solidarité financière totale à l'échelle d'un EPCI.

Pour les petites parties de territoires non rattachées au Syndicat mixte, il peut s'agir d'espaces marginaux sans cours d'eau ni zone humide (c'est le cas de Bugey Sud sur le bassin versant de la Valserine par exemple) ; dans ce cas, l'adhésion de l'EPCI n'a pas beaucoup de sens. Sur la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe, deux petits secteurs sont également situés sur des EPCI non adhérents au Parc ; ils abritent des tronçons de cours



d'eau et/ou zones humides mais ils sont si infimes et avec si peu de population qu'appeler une contribution n'aurait que peu de sens (très faible cotisation). Par le fait, si, sur ces micro espaces, il y a demain des projets spécifiques, il sera possible (les statuts le permettent) d'envisager une convention spécifique et temporaire portant sur les travaux spécifiques à mener.

M<sup>me</sup> Gobin demande si le coordinateur GEMAPI est la même personne que celle dénommée « Chef de service Grand Cycle de l'Eau » dans l'organigramme présenté précédemment ?

M. Guislain répond par l'affirmative.

M<sup>me</sup> Gobin souhaite avoir des éléments complémentaires d'explication sur la coordination avec les autres bassins versants. L'Ain aval a été évoqué à plusieurs reprises mais quel est le périmètre exact de ce bassin versant ? Et qu'en est-il avec les territoires limitrophes du Nord ?

M. Guislain et M<sup>me</sup> Vincent répondent que l'Ain aval englobe tout le bassin versant de l'Ain à l'aval du barrage de Coiselet donc une partie de Haut Bugey Agglomération mais également toute la plaine de l'Ain.

À l'amont, au nord, un travail de structuration d'un Syndicat (futur EPAGE) est en cours et devrait être effectif d'ici la fin de l'année également. Il s'agit du Syndicat Haut-Doubs-Haute Loue. Le Parc du Haut-Jura est d'ores et déjà associé aux réunions de structuration du Syndicat. Une réflexion est également en cours pour formaliser le partenariat, en particulier sur les cours d'eau et zones humides, situés en site Natura 2000 que le Parc anime.

M<sup>me</sup> Dalloz souhaite obtenir des explications sur les modalités de fixation du niveau de cotisations à 6,40 € / hab /an. Celui-ci a sans doute été construit à partir des actions à mener mais il a également été fait référence lors de la présentation à un enjeu d'harmonisation avec l'Ain Aval. Ce territoire travaillant de longue date sur le sujet, il devait bénéficier d'un temps d'avance sur le Parc. Aussi, comment le Parc du Haut-Jura a-t-il travaillé pour faire converger les deux facteurs ?

M. Guislain répond que ce n'est pas uniquement le coût de l'Ain Aval qui a orienté la réflexion sur la Haute-Vallée de l'Ain et de l'Orbe. C'est d'ailleurs plutôt en toute fin de réflexion que l'ajustement sur l'aval s'est fait. Le Parc est parti d'un vivier d'actions très important (qui aurait amené à avoir une cotisation beaucoup plus importante si on avait souhaité et pu le conserver dans sa globalité). À partir de ce vivier d'actions, une sélection a été opérée en considérant le niveau de maturité des projets et en ne conservant que ceux qui pourraient être rapidement et de façon assez certaine opérationnels. Nous sommes ainsi passés d'un potentiel d'actions estimées à 20 M€ à environ 5 M€ (sur 5 ans).

L'ingénierie a également été réduite au plus juste. Le Parc est ainsi progressivement parvenu à une cotisation estimée relativement proche du montant des 6,40 € finalement arrêté. Il convient de noter que, lorsque l'on a commencé à travailler, l'Ain aval n'avait pas encore fixé le montant de sa cotisation. Le SR3A (Ain Aval) ayant finalement arrêté sa cotisation peu avant le Syndicat Mixte du Parc, il a été finalement assez aisé d'aligner les



deux Syndicats sur ce point financier comme le souhaitaient les EPCI situés sur les deux bassins versants.

M. Chancenot souhaite connaître le niveau d'intervention de l'Agence de l'Eau.

M. Nast confirme qu'effectivement, l'Agence de l'Eau sera partie prenante dans ce nouveau dispositif. Le Directeur de la Délégation Régionale de Besançon nous a confirmé son soutien, il y a quelques semaines lors d'une rencontre. Et il est absolument impossible de travailler sur les rivières et les zones humides sans leur soutien financier, mais également technique.

M. Guislain indique que l'Agence de l'Eau est d'ores et déjà intégrée aux Comités de Pilotage locaux.

En l'absence de nouvelles questions, le Comité Syndical valide à l'unanimité :

- le Schéma d'organisation des compétences locales de l'Eau ;
- le périmètre géographique d'intervention ;
- les contours matériels d'exercice du Grand Cycle de l'Eau.

Le Comité Syndical donne pouvoir au Bureau du Parc pour travailler et valider les conventions de délégation avec la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et éventuellement l'intercommunalité Champagnole-Nozeroy-Jura.

L'assemblée valide enfin également à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, permettant de recruter les personnels spécifiques et manquants pour assurer les missions liées au Grand Cycle de l'Eau. Elle donne pouvoir au Président pour :

- poursuivre les échanges avec la Communauté de communes Champagnole-Nozeroy-Jura en vue d'une labellisation partielle ;
- porter le dossier de labellisation EPAGE devant le comité d'agrément ;
- signer toutes les pièces relatives à ces différentes décisions.

Pour clore le sujet, M. Nast se félicite de la consolidation des réflexions engagées depuis un an et demi environ. Il se réjouit de la perspective de pouvoir mener à bien des opérations importantes pour l'environnement.





### **3 – DÉMARCHE DE STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE « LACS, RIVIÈRES ET CASCADES DU MASSIF DU JURA »**

La présentation du projet est assurée conjointement par MM. Guislain, Directeur du Parc, Prost, Directeur-adjoint et Marguet, Chargé de mission Tourisme au Parc.

M. Chancenot regrette que les cascades de La Billaude et de la Langouette ne soient pas évoquées par M. Prost dans sa présentation. On ne parle, une fois encore, que de Clairvaux-les-Lacs et des cascades du Hérisson.

M. Prost indique en réponse que son propos n'est qu'illustratif. La liste des sites retenus (lacs et cascades) est très large et relativement exhaustive. Ainsi, les secteurs de la Langouette, de la Billaude et bien d'autres encore font bien partie de l'inventaire et de la réflexion.

M. Vallet indique que la commune dont il est Maire est propriétaire de 3 lacs et d'un tiers des cascades. En moyenne, ces sites sont fréquentés, de manière journalière, par 2 000 personnes. Il remarque que les communes sont exclues de la réflexion. La Route des Lacs, les communes ne la souhaite pas. Actuellement en phase d'élaboration du PLUi, les communes concernées ont fait part de leurs observations écrites sur le sujet.

Les communes doivent pouvoir accueillir décentement les gens ! Actuellement, les communes sont excédées par le comportement des campings cars ! Pour sa part, il a découvert le projet de Route des Lacs par le biais d'un appel d'offres, ce qui n'est pas sans poser question... Le camping du Frasnais n'étant à ce jour pas intégré au projet de route des lacs, la commune cherche aujourd'hui à monter un projet de 320 000 € sur fonds propres en raison de l'inéligibilité du camping aux aides régionales... (il faut détenir 3 étoiles pour être éligibles aux aides...).

M. Vallet déplore n'avoir l'assistance ni de la Communauté de Communes ni du Parc. Les communes sont seules pour gérer leurs problèmes... Aussi, face à l'ensemble de ces difficultés, la commune du Frasnais a décidé de fermer les accès au lac d'Ilay. Elle ne peut et ne veut plus voir se multiplier les activités (paddle, natation, hockey l'hiver, etc.) sur son territoire.

M. Nast indique que si les Communautés de communes sont effectivement à la manœuvre, c'est bien parce que, et nous en avons là l'illustration parfaite, une commune de 150 habitants ne peut pas répondre, seule, aux enjeux.

Aussi, si la réflexion a été lancée, c'est précisément pour mieux répartir les flux sur le territoire et pour répondre de manière collective à ces problématiques de sur-fréquentation locale. L'objectif est d'alléger les sites sur-fréquentés et d'attirer des touristes et pratiquants sur des lieux en déficit de fréquentation et qui souhaiteraient sortir de la confidentialité.

M<sup>me</sup> Dalloz comprend très bien les attentes du territoire. Toutefois, elle attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il ne faudrait pas assister à une démultiplication des belvédères. Un certain nombre d'opérateurs d'hydroélectricité démarchent aujourd'hui individuellement tous les EPCI pour installer des belvédères un peu partout. Sont-ils vraiment tous



pertinents ? Certains lieux semblent adaptés (ex : Lect). Pour d'autres, on risque d'obtenir une vue sur un paysage lunaire, avec des berges exondées (du fait du marnage) la plupart de l'année, et donc une image du territoire qui n'est pas celle que l'on souhaite promouvoir. De manière plus générale, elle confirme l'intérêt de cette étude dans sa logique de coordination des initiatives.

M. Prost indique que tout le travail vise effectivement à garantir une cohérence d'ensemble de manière à ce qu'on ne reproduise pas les mêmes types d'équipements sur des sites proches.

M. Prost revient sur la problématique posée par M. Vallet et précise que dans la phase plus opérationnelle du projet, il est bien prévu de revenir auprès des collectivités (notamment les communes). De manière plus générale, le travail de précisions attendu par M. Vallet fait bien partie de la commande au Bureau d'Études.

Pour M<sup>me</sup> Baude, ce projet souffre de problème de lisibilité. Pour sa part, elle a du mal à mesurer les enjeux. Elle considère que beaucoup de structures et d'acteurs sont impliqués. Elle évoque également un problème de terminologie. Pour l'instant, le projet n'est pas un projet du Massif du Jura mais bien un projet du Département du Jura. Si le lac de Nantua est intégré au projet, elle souhaiterait que le Comité départemental du Tourisme de l'Ain soit intégré au Comité de pilotage.

Sur la question du périmètre, M. Guislain indique que deux démarches se rejoignent dans ce projet. Au départ, la démarche de filière Lacs, rivières et cascades était effectivement concentrée sur Jura Sud, Pays des Lacs, la région d'Orgelet, la Grandvallière et le Pays des Lacs même si des demandes d'association de territoires limitrophes avaient déjà été formulées. L'objectif est de pouvoir procéder à un élargissement progressif du périmètre. Pour autant, il est important de consolider le travail mené sur le cœur. Il attire néanmoins l'attention de l'assemblée sur le fait que le périmètre risque d'atteindre un seuil critique.

En parallèle du travail engagé, s'est greffée, de façon incidente, la démarche d'Ateliers des Territoires, portée par les DDT de l'Ain, du Doubs et du Jura. Il s'est alors posé la question de savoir si des actions pouvaient concerner les trois secteurs et les trois départements. Et cette « Route » des lacs est ressortie comme l'une des actions « fil rouge » pertinente mener à l'échelle du Massif. M. Guislain confirme, à cette occasion, qu'il est prévu d'intégrer les acteurs des trois départements (Communautés de communes, CDT).

Concernant le nombre d'acteurs associés, effectivement, le nombre d'intervenants sur ce sujet est important et c'est bien ce constat de multiplicité des acteurs qui a conduit au souhait d'avoir une gouvernance et une vision commune. L'objectif n'est pas de réduire la complexité mais à l'organiser sans rajouter d'acteurs.

M. Robez-Masson, indique que sur son territoire, plusieurs projets existent (Bienne sur Morez, Lac de Bellefontaine). Il espère que ces derniers ne seront pas oubliés.

M. Guislain le rassure en indiquant que le territoire est bien intégré à la démarche et ce, même s'il y aura une logique de cercles concentriques dans la mise en œuvre de la démarche.



M. Demarchi avait la même crainte de voir Haut-Jura Saint-Claude écartée de la réflexion et est rassuré sur ce point. Concernant les camping-cars, il aimerait qu'une réflexion globale à l'échelle du territoire soit menée pour éviter des sites surdimensionnés. L'objectif est de mieux répartir les zones d'accueil sur tout le territoire.

M. Guislain indique que ce sujet des camping-cars a été évoqué très vite. Aussi, il a été d'emblée décidé que cette filière ne pourrait pas régler toutes les problématiques liées au tourisme.

M. Duchemin alerte l'assemblée sur le fait que le Parc, une fois de plus, joue le rôle d'autres instances précisément parce que ces dernières sont absentes. Le CDT devrait porter ce type d'opérations. La filière devrait déjà être structurée au niveau de ses acteurs.

Sans le Parc, il ne se ferait rien, ce qui absolument anormal. En essayant d'organiser la filière, le Parc prend une grosse responsabilité. Que le Parc joue le rôle de liant, c'est normal. Par contre, il considère que le Parc est trop impliqué dans l'étude. Le Parc doit se contenter de donner des orientations. Sur le Haut-Jura, deux territoires sont oubliés :

- la Communauté de Communes du Pays de Gex, porte d'entrée du Parc ;
- les voisins helvétiques.

Selon lui, il est important d'élever le niveau pour pouvoir aller chercher les acteurs qui sont autour.

M. Guislain rappelle que le Pays lédonien est co-porteur du projet et plus que largement acteur sur le sujet.

Aussi, peut-être serait-il intéressant de préciser les éléments suivants :

- l'instance de gouvernance actuelle vise précisément à élever la réflexion et créer une culture commune pour avancer dans le même sens ;
- une fois la structuration opérée, le Parc a pour mission d'accompagner les acteurs locaux, en particulier les collectivités, dans la construction de leurs projets au sein de la filière. Que le Parc accompagne des actions opérationnelles sur son territoire fait vraiment partie de son rôle.

Les enjeux touristiques autour de la Valserine, Rivière Sauvage, mériteront, quant à eux, d'être effectivement réfléchis, dans le cadre de la filière Lacs ou non. Il s'agit d'une question qu'il reste à traiter.

En ce qui concerne la Suisse, les cantons ainsi que le Parc naturel régional du Jura Vaudois (etc.) ont déjà été approchés. Il ressort de ces échanges qu'un rapprochement autour du tourisme n'est pas évident. Beaucoup d'acteurs suisses ne veulent pas nécessairement du développement touristique que l'on propose. Les problématiques sont différentes et se posent dans un autre cadre.

M. Nast rappelle que le CDT est totalement impliqué dans le projet. Ce dernier a rencontré quelques difficultés les deux dernières années en raison d'une restructuration interne. Désormais, il est bien présent dans le projet, en la personne politique de M. Fassenet,



Président de Jura Tourisme et de ses techniciens. La Région est également présente au titre de sa compétence partagée.

M<sup>me</sup> Dalloz insiste sur le fait que ce sont les Pays qui ont initié la démarche. Et que, cherchant un porteur parce que le projet ne concernait pas exclusivement le CDT du Jura, le Parc s'est naturellement porté candidat.

M. Nast, compte-tenu des différentes sensibilités exprimées, souhaite recueillir le sentiment des collectivités du Comité syndical. Aucune ne manifeste un désintérêt pour le projet. Ce à quoi M<sup>me</sup> Dalloz réagit en indiquant qu'il est évident que personne ne peut pas être intéressé par la démarche. Se pose davantage la question du portage effectif des projets. On ne sera efficient que si l'on arrive à trouver des moyens pour structurer les projets sur le territoire et là c'est moins évident...

#### **4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Suite à la présentation de M. Pierre Eugène, Responsable financier, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité le projet de Décision Modificative et donne pouvoir au Président pour signer les pièces qui s'y rattachent.

#### **5 – TRANSFERTS DE FONDS EN PERSPECTIVE DE CONSTITUER UN FONDS DE TRÉSORERIE AUX BUDGETS ANNEXES « GRAND CYCLE DE L'EAU »**

En préambule, M. Guislain rend compte du fait que le Parc a finalement pu rembourser sa ligne de trésorerie en avril sans faire appel à une seconde ligne comme cela avait été envisagé au moment du Débat d'Orientation Budgétaire 2018. Pour autant, ces questions de trésorerie restent d'actualité. A titre d'exemple, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fortement augmenté ses financements en investissement ce qui induira pour le Parc une avance de trésorerie importante. De même, les dépenses d'actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Grand Cycle de l'Eau vont croître de façon significative et induiront les mêmes conséquences.

M. Duchemin indique que l'impact de cette nouvelle réglementation n'est pas neutre et invite les collectivités à bien prendre conscience des incidences pour le Parc mais aussi pour les budgets de toutes les collectivités

M<sup>me</sup> Dalloz interroge M<sup>me</sup> la Sous-Préfète pour savoir si les dépenses seront intégrées dans le « 1,2 » pour le calcul de la DGF dans la mesure où la GEMAPI est un transfert de compétences qui n'existait pas au préalable.

M<sup>me</sup> Lebon, Sous-Préfète de Saint-Claude, ne dispose pas de l'information. Elle invite le Parc à lui formuler officiellement la demande pour qu'elle puisse apporter une réponse précise.

En l'absence d'autre remarque, le Comité Syndical valide à l'unanimité le principe d'avance de fonds du Budget Primitif vers les budgets annexes Grand Cycle de l'Eau et donne pouvoir au Président pour signer les actes administratifs afférents.



## **6 – FUSION DES BUDGETS ANNEXES RIVIÈRES**

A l'issue de la présentation, Mme Gobin demande s'il n'aurait pas été plus facile de basculer les anciens budgets annexes Rivière sur les nouveaux qui viennent d'être créés.

M. Guislain indique que les budgets rivières étaient alimentés par les cotisations communales et le Grand Cycle de l'Eau par les Communautés de communes. De plus, le périmètre des actions n'est plus exactement le même qu'au préalable. Le Parc devra pouvoir distinguer, les dépenses et recettes liées à la GEMAPI et d'autres au hors-GEMAPI. Il est donc important de bien séparer les choses.

M. Demarchi demande, en cas d'excédent au moment de la clôture des budgets rivières, si, et le cas échéant à qui, sera reversé l'excédent, aux communes ou aux communautés de communes ?

M. Nast confirme que l'excédent sera reversé aux Communautés de Communes du territoire.

En l'absence d'autre remarque, la fusion des budgets proposée est entérinée à l'unanimité.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses, M<sup>me</sup> la Sous-Préfète de Saint-Claude clôt le Comité Syndical en retenant que la force du Parc est d'être un outil intégrateur des différentes politiques. Le Parc est parfois conduit à sortir de son cadre habituel et cela, faute d'un autre acteur structuré. La Filière Lacs, rivières et cascades en constitue un parfait exemple. Elle salue également la démarche des collectivités qui réfléchissent aujourd'hui à une fusion des Communautés de communes pour être davantage en capacité de porter des projets structurants d'envergure, ce qu'elles ne peuvent pas faire si elles sont trop petites.

Enfin, le fait de ne pas être assez/suffisamment tourné vers la Suisse tient à l'histoire mais aussi au fait que les intercommunalités jurassiennes frontalières de la Suisse, malgré leur dynamisme, ne sont pas suffisamment armées et importantes pour pouvoir discuter avec les voisins helvètes, à l'instar des Communautés de communes de l'Ain. Elle remercie une fois encore le Parc pour la qualité des échanges.

## **8 – VISITE DE LA PLATEFORME TECHNOLOGIQUE « TECHBOIS » DE LA CITÉ PIERRE VERNOTTE**

Pour conclure cette réunion, M<sup>me</sup> Renaud, Proviseur de la Cité Scolaire, invite les délégués à participer à la visite commentée de la Plateforme TechBois, brillamment assurée par MM Foulon et Anselme.

A l'issue de cette visite, un Verre de l'Amitié est offert par la commune de Moirans-en-Montagne.